

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Caroline LABBEY :
02 31 95 10 59 – contact@qualva.org

1 Principes d'adhésion

Toute structure sanitaire, médico-sociale, d'hospitalisation à domicile, pôle de santé, association agréée de représentants d'usagers, peut demander son adhésion à Qual'Va, Réseau Normand Qualité Santé.

Cette adhésion offre la possibilité :

- ✓ D'être représenté à l'Assemblée Générale de Qual'Va
- ✓ De bénéficier d'actions de formation intra établissement et de tarifs préférentiels aux formations en inter, hors priorités régionales
- ✓ D'accéder librement :
 - Aux outils du réseau (dont les outils hors priorités régionales*)
 - Aux groupes de travail (dont les groupes hors priorités régionales*)
 - Aux ressources réservées aux adhérents sur la plateforme collaborative de Qual'Va
 - A la plateforme eFORAP
 - A la veille documentaire mensuelle

* applicables dès réception du règlement de la cotisation

Sauf avis contraire de votre part, votre adhésion sera tacitement reconduite chaque année. Les tarifs sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration et sont susceptibles d'être modifiés.

La fiche signalétique vous sera envoyée annuellement afin de procéder à la mise à jour de nos listes de diffusion.

2 Tarifs d'adhésion

Etablissement sanitaire (dont structures médico-sociales et HAD juridiquement rattachées)	
Jusqu'à 350 lits et places	300€ /an
Entre 351 et 850 lits et places	400€ /an
Plus de 850 lits et places	500€ /an
Structures médico-sociales, HAD autonomes, Pôles de Santé	
Jusqu'à 60 places	50 € /an
Entre 61 et 150 places	100€/ an
Entre 151 et 350 places	200 €/an
Plus de 350 places	300 €/an
Associations agréées de représentants d'usagers	
Gratuit	

3 Modalités de règlement

- ✓ Par chèque établi à l'ordre de **Qual'Va**
- ✓ Par virement bancaire (coordonnées bancaires présentes sur la facture)

Concernant les groupements, chaque entité juridique doit adhérer et cotiser.

L'**adhésion** de l'établissement sera considérée comme **définitive dès réception de la cotisation annuelle**.